

Compte-rendu sommaire des délibérations

Présents :	16	Le quinze juillet deux mil treize, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Hugues AGUETTAZ , Maire. Présents : M. Jacques de POIX , Mme Simonne VANNEAU , Mrs Martial GICQUEL , Nicolas PÂQUET , Jacky DEGENEVE , Jean MAUPIN , Guy DUBOIS , Jean-Louis ROCHUT , Manuel RODRIGUES , Mme Marie-Florence SOYER , M. Jean-Claude PARISOT , Mme Chantal BRISSET , Mrs Dominique DELAUNAY , Yves ROUSSEAU , Jean-Marie DEPOND Pouvoirs : M. Alain VILLANNEAU a donné pouvoir à M. Hugues AGUETTAZ Mme Christine FABRE . a donné pouvoir à M. Guy DUBOIS Absent excusé : M. Vincent FINOUX
Absents :	3	
Procurations :	2	
Votants :	18	
Convocation & Affichage : le		

28 / 06 / 2013

Les membres présents formant la majorité des conseillers en exercice, Monsieur Nicolas PÂQUET a été désigné secrétaire.

1°) **ADHÉSION ANNUELLE AU PLAN DE CHASSE 2013-2014**

La commune a réglé l'adhésion annuelle au plan de chasse 2013-2014 pour le territoire communal situé : domaine des Lévrays, les Loaitières et le Maras.

L'adhésion pour ces trois sites, a été effectuée et la dépense s'élève à 1.111,55 €.

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation d'émettre un titre de recettes d'un montant total de 1.111,55 € à l'encontre de l'association communale de chasse, comme prévu avec ladite association.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à émettre un titre de recettes à l'encontre de l'association communale de chasse, d'un montant total de 1.111,55 € (mille cent onze Euros et cinquante-cinq centimes), somme qui sera imputée à l'article 758 du budget communal.

2°) **RAPPORT 2012 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT**

Monsieur le Maire soumet au conseil municipal les rapports établis sur le prix et la qualité des services EAU et ASSAINISSEMENT au titre de l'année 2012, dont copie a été communiquée à chaque élu.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les rapports 2012 sur le prix et la qualité des services d'EAU et d'ASSAINISSEMENT.

3°) **CENTRE ÉQUESTRE DU VIEUX CHÂTEAU : CHOIX DU DÉLÉGATAIRE**

Par délibération en date du 30 mai 2013, la ville a fait le choix d'attribuer par délégation de service public simplifiée, par voie d'affermage, la gestion et l'exploitation du « centre équestre du vieux château », à compter du 1er août 2013 pour une durée de trois ans, et ce, aux frais du délégataire, sa rémunération est substantiellement liée aux résultats de l'exploitation du service public.

A cet effet, un avis d'appel public a été publié dans le journal d'annonces légales « la nouvelle république du Centre Ouest ».

Quatre cahiers des charges ont été demandés et 3 offres ont été reçues.

Le 21 juin 2013, les plis reçus de Mme GENAIN, Mme COTTEREAU, ainsi que de Mesdames DEJAX et GLEIZAL ont été examinés en présence du Maire et de Messieurs Dubois, Depond et Rousseau invités.

Les trois offres ont été étudiées par le biais d'un tableau comparatif au regard des critères de jugement des offres énoncés dans l'avis d'appel public à la concurrence et le cahier des charges remis à chaque candidat.

Le Maire a entrepris des négociations avec les trois candidats le 26 juin 2013.

A l'issue de cette négociation, le classement établi à l'étude des dossiers reçus s'est confirmé ; le maire a donc décidé de choisir le candidat arrivant en tête du classement, à savoir Mme GENAIN.

Le 1^{er} juillet dernier, cette dernière a informé, téléphoniquement, les services administratifs de la mairie qu'elle ne souhaitait plus postuler pour cette délégation.

Le Maire, chargé au titre de l'article L1411-1 alinéa 4 du CGCT de choisir le délégataire, propose donc au Conseil Municipal, sur la base de son rapport transmis au minimum 15 jours avant la date de la présente séance, et présentant les raisons de son choix ainsi que l'économie générale de la convention, d'adopter les dispositions suivantes.

- Choix du candidat n° 2 dans le classement : Mme COTTEREAU
- Début de la convention le : 01/08/2013 pour une durée de 3 ans.
- Montant de la redevance : 3000,00 € HT par an payée mensuellement, soit 250,00 € HT par mois.

Le Conseil Municipal est appelé à :

- approuver la proposition du maire consistant à retenir Mme Anaïs COTTEREAU comme délégataire de service public pour la gestion et l'exploitation du « centre équestre du vieux château,
- approuver le texte de la convention d'affermage annexée ci-après, fixant le début du contrat au 1^{er} août 2013 pour une durée de trois ans.
- autoriser le Maire à signer cette convention de délégation de service public, et à signer tout acte et tout avenant s'y référant dans la limite des textes en vigueur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- approuve la proposition du maire consistant à retenir Mme Anaïs COTTEREAU comme délégataire de service public pour la gestion et l'exploitation du « centre équestre du vieux château »,
- approuve le texte de la convention d'affermage annexée ci-après, fixant le début du contrat au 1^{er} août 2013 pour une durée de trois ans.
- autorise le Maire à signer cette convention de délégation de service public, et à signer tout acte et tout avenant s'y référant dans la limite des textes en vigueur.

4°) CENTRE EQUESTRE DU VIEUX CHÂTEAU : VOTE DES TARIFS

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal les tarifs applicables au centre équestre du vieux château.

	Non abonnés	Abonnés	Propriétaires
Abonnements et licences			
Abonnement individuel	-	55 €	55 €
Abonnement famille	-	80 €	80 €
Licence pratiquant junior	-	25 €	25 €
Licence pratiquant senior	-	36 €	36 €
Cours et balades			
Heure de cours ou balade particulier (1 à 2 personnes)	30 €	25 €	22 €
Carte de cours particulier	280 €	230 €	200 €
Heure ou balade en groupe (3 personnes et +)	18 €	15 €	13 €
Carte de 5h. de cours/découverte	75 €	65 €	55 €
Carte de 10h. de cours (+ 1 cours gratuit si carte utilisée en 3 mois)	-	120 €	105 €
Carte de 20h. de cours (+ 1 cours gratuit si carte utilisée en 6 mois)	-	210 €	200 €
Randonnées			
Randonnée 2h. individuelle (1 à 2 personnes)	55 €	45 €	40 €
Randonnée ½ journée individuelle (3h)	75 €	60 €	55 €
Randonnée journée individuelle (6h)	130 €	110 €	100 €
Randonnée 2h groupe	30 €	25 €	22 €
Randonnée ½ journée groupe	45 €	35 €	30 €
Randonnée journée groupe	80 €	60 €	55 €
Stages			
Stage 3h.	30 €	25 €	22 €
Stage semaine (3h/jour, du lundi au vendredi)	130 €	110 €	100 €
Baptêmes de poney et calèche			
Baptême ¼ h.	5 €	-	-
Baptême ½ h. et balade en calèche	8 €	-	-
Carte de 6 baptêmes ½ heure	40 €	-	-
Balade en calèche groupe (tarif / personne)	5 €	-	-
Initiation familiale / personne (1h30 ; 5 ^{ème} personne gratuite)	25 €	-	-

	Journée	Semaine	Mois
Pensions			
Pension pré fourrage (foin ou herbe)	8 €	45 €	150 €
Pension pré complément (ration à établir avec le propriétaire + foin ou herbe)	10 €	50 €	180 €
Pension pré complet (ration + foin ou herbe + paille)	12 €	55 €	210 €
Pension box	15 €	80 €	300 €
Location pour le club	-	-	100 €
Travail du cheval			
2h/semaine	-	-	100 €
4h/semaine	-	-	180 €
Débourrage	-	-	250 €
Location cheval de club			
¼ de pension	-	-	80 €
½ pension	-	-	150 €
Pension complète	-	-	280 €
Locations championnats de France			
Pré simple	12 €	75 €	-
Pré avec abris	15 €	95 €	-
Box	20 €	130 €	-
Box avec paddock	25 €	160 €	-

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les tarifs applicables pour le « centre équestre du vieux château » à compter du 1er août 2013.

5°) DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 SUR LE BUDGET COMMUNAL

La commune a reçu la notification de dotations à percevoir ainsi que de participations à verser. Par ailleurs, des ajustements sont nécessaires en section d'investissement. Une décision modificative est nécessaire sur le budget général 2013.

❖ Fonctionnement :

Chap./ Art.	Libellé	Dépenses	Recettes
61522	Entretien et réparations sur bâtiments	-5.311,00	
65738	Subventions de fonctionnement aux autres organismes publics	+ 594,00	
73925	Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales	+ 950,00	
74121	Dotation de solidarité rurale		- 6.005,00
74127	Dotation nationale de péréquation		- 402,00
70878	Remboursement de frais par d'autres redevables		+ 240,00
7788	Produits exceptionnels divers		+ 2.400,00
TOTAL		- 3.767,00	- 3.767,00

❖ Investissement :

Opération / Chap./ Art.	Libellé	Dépenses	Recettes
344/23/2312	Terrains en cours	- 3.250,00	
344/23/2313	Constructions en cours	+ 5.000,00	
344/23/2315	Installations, matériel et outillage techniques en cours	+ 900,00	
344/21/2188	Autres immobilisations corporelles	- 5.000,00	
322/21/21318	Autres bâtiments publics	- 3.000,00	
323/21/2183	Matériel de bureau et matériel	+ 12.900,00	
326/21/2135	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	+ 8.500,00	
310/23/2313	Constructions en cours	- 16.050,00	
TOTAL		0	0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la décision modificative n°1 sur le budget communal 2013 telle qu'énoncée.

6°) CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE REFUGE ANIMALIER DE SOLOGNE (RAS)

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le projet de convention de partenariat avec le Refuge Animalier de Sologne fixant les conditions d'assistance du refuge auprès de la commune de Nouan-le-Fuzelier, le montant de la cotisation annuelle, le coût des interventions ponctuelles agrégées des frais de déplacement et le mode de révision de prix.

La redevance est calculée en appliquant un coût unitaire par habitant. Les interventions ponctuelles sont liées à la récupération des animaux morts sur la voie publique. Leur coût est fixé à 20 € pour un chat et 35€ pour un chien ou tout autre animal n'excédant pas 45 kg.

Pour l'année 2013, les tarifs sont les suivants :

- coût unitaire par habitant (destiné au calcul de la redevance) : 0,65 €,
- Population concernée : 2439 habitants,
- Distance prise en compte dans le calcul des frais de déplacement : 24 Km
- Prix unitaire du Km : 0,561 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les termes de la convention et autorise le Maire à la signer et à mandater toute dépense afférente à la présente décision.

7°) BAIL POUR L'INSTALLATION D'UN OSTEOPATHE A LA MAISON DES ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de louer le local communal situé avenue de Toulouse, précédemment occupé par M. BRAVARD, ostéopathe, pour permettre l'installation d'un nouvel ostéopathe ; il donne lecture du projet de bail précaire de dérogation mentionnant l'attribution à Madame Chloé HENRY d'un local situé 1 avenue de Toulouse, pour une durée de 23 mois, moyennant un loyer d'un montant de 250 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les termes du projet de bail précaire annexé à la présente délibération, et autorise le Maire à signer ledit bail et toute pièce afférente.

8°) COMMUNICATION SUR LES DÉCISIONS DU MAIRES PRISES DANS LE CADRE DE SES DÉLÉGATIONS

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante des décisions prises depuis le dernier Conseil Municipal dans le cadre des délégations qui lui ont été consenties conformément à l'article L.2122-22 du Code Générale des Collectivités Territoriales.

- Extension du système de vidéo protection sur le territoire communal (décision n° 02/2013)
Entreprise : CITEOS (41 SALBRIS)
Coût : 21.600,00 € HT, soit **25.426,96 € TTC.**
- Ravalement des façades de la halle de marchandise de la gare (décision n° 03/2013)
Entreprise : PECHEUX & Cie (41 NOUAN-LE-FUZELIER)
Coût : 23.336,48 € HT, soit **27.910,43 € TTC.**
- Renouvellement, pour 3 mois, de la location d'une cuisine provisoire en conteneur préparé destinée au village vacances de Courcimont (décision n° 04/2013)
Entreprise : ILLICO (01 MIRIBEL)
Coût : 11.868,00 € HT, soit **14.194,13 € TTC.**
Période : du 1^{er} juillet au 30 septembre 2013

9°) AFFAIRES DIVERSES

Concert Art'Pass du 2 juin 2013.

L'association remercie la municipalité de Nouan-le-Fuzelier pour son soutien à l'occasion de son concert « Liszt et la musique tzigane » à Nouan-le-Fuzelier.

Remerciements pour octroi de subvention en 2013.

Mme Sonia VILT, co-présidente de l'association U.C.P.S., remercie le Conseil Municipal pour l'octroi d'une subvention de 200 € pour son programme d'activités 2013 ainsi que pour la mise à disposition du local communal situé avenue de Toulouse.

M. Dominique CHAPART du comité de jumelage, remercie le Conseil Municipal pour le prêt de matériel lors de la manifestation du 14 juillet 2013.

Fin de séance à 20h10.